

Lyon, le 23 février 2017

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR LA CONSTITUTION D'UNE EQUIPE MOBILE
AUTISME ENFANCE / ADULTE**

**Constitution d'une équipe mobile autisme enfance adultes
dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions régional autisme en Auvergne**

Clôture de l'appel à candidatures : 13 avril 2017

1 – Objet de l'appel à candidatures :

Le présent appel à candidatures est lancé par l'ARS Auvergne Rhône-Alpes afin de sélectionner un promoteur porteur d'une équipe mobile autisme sur le champ des enfants, adolescents et adultes.

Références :

- Code de l'action sociale et des familles,
- 3^e plan national autisme 2013-2017,
- Plan d'actions régional autisme Auvergne 2014-2017

2 – Cahier des charges :

Le cahier des charges de l'appel à candidatures fait l'objet de l'annexe du présent avis et sera téléchargeable sur le site internet de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/appels-projets-et-candidatures>

3 – Procédure d'appel à candidatures, analyse et sélection du projet :

La date limite de dépôt des dossiers est fixée :

- au 13 avril 2017 à 16 h,

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de clôture du 13 avril ne seront pas recevables.

Les représentants de l'ARS se réservent le droit de demander aux candidats tout renseignement complémentaire permettant de préciser le contenu du dossier présenté.

Les dossiers reçus complets au 13 avril 2017 seront étudiés et évalués sur la base de la conformité aux missions et objectifs présentés dans le cahier des charges.

Les projets seront analysés par les représentants de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Suite à l'instruction préalable des dossiers, un comité de sélection procédera à l'examen des dossiers. Il sera composé d'au moins deux représentants de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes. Des personnes ressources pourront être associées pour avis à l'examen des candidatures au titre de leur expertise.

4 – Caractéristiques attendues des promoteurs et modalités de dépôt des dossiers de candidatures :

Le présent appel à candidatures est ouvert à toute personne morale intervenant dans le secteur médico-social, gérant un ou des ESMS sur le département de la Haute-Loire permettant ainsi de faciliter la gestion de l'équipe et les mutualisations infra territoriales, disposant d'une sérieuse expérience sur l'autisme et d'une bonne connaissance du territoire de la Haute-Loire.

Chaque candidat devra envoyer auprès de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes un dossier, en deux exemplaires, par courrier recommandé avec accusé de réception.

Les candidats auront également la possibilité de déposer leur dossier, en double exemplaire, directement auprès du secrétariat de la Direction de l'offre médico-sociale et de l'autonomie.

Les deux dossiers papier devront être obligatoirement accompagnés d'une version sur support dématérialisé (clé USB, CD,....).

Adresse postale :

**Délégation départementale
de la Haute-Loire**

8, rue de Vienne – CS 70315
43 009 Le Puy-en-Velay Cedex

A l'attention de Mme Valérie GUIGON

Le dossier comportera :

- concernant la candidature : dossier comprenant la déclaration de candidature de la personne morale ainsi que les documents relatifs à la recevabilité de la candidature précisés dans le cahier des charges
- concernant le projet : dossier comprenant les éléments de réponse à l'appel à candidature (liste des pièces et contenu du descriptif du projet précisés dans le cahier des charges).

5 – Date de publication et modalités de consultation de l'avis :

Le présent avis d'appel à candidatures ainsi que le cahier des charges sont publiés sur le site internet de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes.

Des demandes d'information complémentaires pourront être sollicitées par les candidats avant le 30 mars 2017, par messagerie aux adresses suivantes (envoi impératif sur les deux adresses) :

ars-ara-da-planification-offre@ars.sante.fr

ET ARS-DT43-HANDICAP@ars.sante.fr

6 – Qualité de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation :

L'autorité délivrant l'autorisation sera :

Monsieur le directeur général de l'Agence régionale de santé
Auvergne Rhône-Alpes
Siège
241 rue Garibaldi
CS 93383
69 418 Lyon Cedex 03

La décision d'autorisation interviendra au plus tard au 31 mai 2017.

7 – Calendrier de la procédure :

Publication avis d'appel à candidatures	Fin février 2017
Date limite réception dossiers	13 avril 2017
Commission de sélection (date prévisionnelle – entre le 15 et 19 mai)	15 mai 2017
Désignation du promoteur et arrêté autorisation	31 mai 2017
Période d'accueil, d'intégration et de formation de l'équipe (premiers financements)	Juin-août 2017
Premières interventions	Septembre 2017

Pour le Directeur général,
Le Directeur délégué
Pilotage de l'offre médico-sociale
Raphaël GLABI